

Les Suisses de l'étranger se sont réunis à Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-849235>

Nutzungsbedingungen

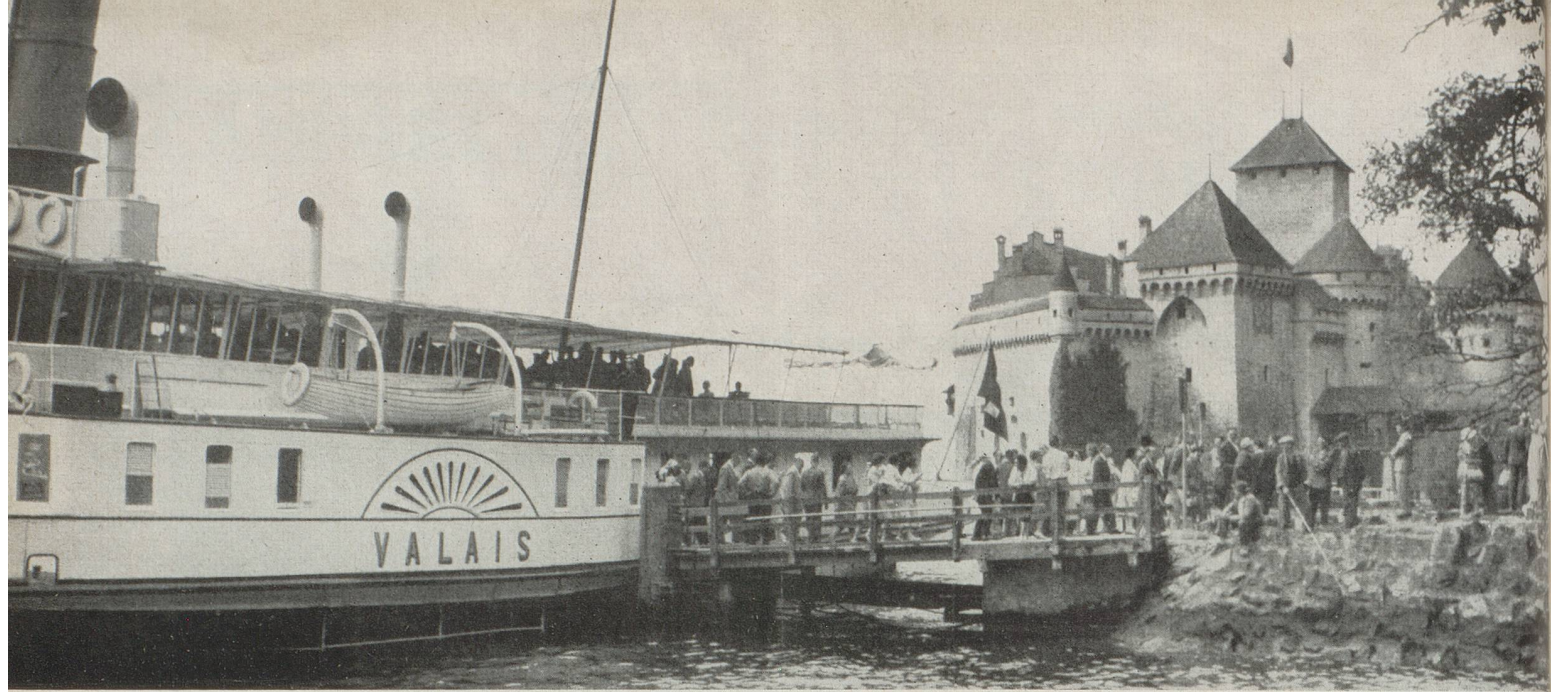
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Une promenade sur le lac et une visite au château de Chillon, où les attendait une réception du Conseil d'Etat vaudois, furent, pour les Suisses de l'étranger, la conclusion de ces journées.

Les Suisses de l'étranger se sont réunis à Lausanne

Les 37^e Journées des Suisses de l'étranger ont eu pour cadre, à fin août, les bords du Léman et plus particulièrement Lausanne. Organisées par la Nouvelle Société Helvétique, et plus précisément par sa commission des Suisses de l'étranger que préside le Conseiller national O. Reverdin, de Genève, elles se sont soldées par un bilan très positif. Ne parlons que pour mémoire des apéritifs, banquets et de la balade à Chillon — ce genre de réjouissances n'intéressant que les participants. Par contre, les congressistes ont abordé, en auditeurs ou en acteurs (au cours de séances de travail), différents problèmes qui les touchent de près, et sur lesquels nous allons essayer de faire le point, en résumant fatalement beaucoup les développements et les conclusions, vu le peu de place dont nous disposons.

Service des jeunes : Il est du plus haut intérêt que les jeunes (de 15 à 25 ans) Suisses, émigrés ou nés à l'étranger, conservent le contact avec la mère-patrie. Ce service, qui a une grande activité, publie une revue bimestrielle, noue des contacts personnels directs, organise des camps de vacances d'été et d'hiver, des voyages en Suisse (74.000 bénéficiaires depuis 1917) et s'occupe des jeunes Suisses rentrés de l'étranger pour faire leur école de recrues.

Fonds de Solidarité : Il s'agit d'une coopérative à capital garanti par l'Etat, qui doit permettre d'accorder aux Suisses de l'étranger, brusquement sinistrés, une aide financière immédiate. Le versement du Fonds est

de cent fois la valeur de la cotisation annuelle, cette dernière étant de 25, 50, 75 ou 100 francs par an. Il ne s'agit donc pas d'une indemnisation d'un dommage, mais d'un secours qui permette de « voir venir ». Les cotisations sont remboursées lorsque l'assuré atteint 65 ans ; les intérêts restent acquis au Fonds. Ce dernier a commencé son activité au début de cette année. Sa création a rencontré un vif succès, puisque, à l'heure actuelle, 2.500 Suisses habitant 68 pays ont déjà acquis 7.000 parts représentant plus de 12 millions suisses d'aide en puissance.

A.V.S. et assurance-invalidité : Nombre de nos compatriotes résidant hors des frontières ont « loupé le coche » lors de l'introduction de l'A.V.S. Il leur reste, à partir du 1^{er} janvier et pendant l'année 1960 une possibilité d'être admis en même temps à l'A.V.S. et l'assurance-invalidité, nouvelle institution appelée à rendre de grands services — pour autant qu'ils n'aient pas atteint à cette date l'âge donnant droit à l'entrée en jouissance de la rente.

Domages de guerre : Le règlement des indemnités pour dommages de guerre n'avance pas fort. Mais c'est qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine : 16.000 dossiers se trouvent entre les mains de la commission « ad hoc » que préside un juge fédéral. 3.000 cas ont été examinés jusqu'à présent, les plus urgents, et se sont vu attribuer, à titre provisoire, un montant

Notre couverture :

Au Théâtre municipal de Lausanne, M. le Conseiller Fédéral, F.-T. Wahlen, prononce son discours devant les Suisses venus des quatre coins du monde pour ces journées.

global de 7 millions suisses. Le crédit, voté par les Chambres (près de 130 millions suisses), est donc loin d'être épuisé, mais l'administration ne peut pas travailler plus rapidement...

Emigration et renouvellement des colonies.

C'était là le thème central des Journées de Lausanne. Il fut traité tout d'abord par deux Suisses du pays, MM. Masnata, directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne, et von der Mühl, directeur de banque, à Zurich, qui précisèrent que « le commerce suit les nationaux », mais que nos compatriotes trouvent aujourd'hui toujours plus de peine à s'installer à l'étranger. Il conviendrait que les grandes entreprises industrielles du pays favorisent la tâche de ceux qui désirent faire carrière à l'étranger — tant il est vrai que les jeunes capacités trouvent aujourd'hui dans le pays même des situations intéressantes.

Un bref panorama de quelques colonies suisses de l'étranger fut ensuite tracé par M. Humm, directeur de la Chambre suisse de commerce à Milan (où l'établissement est facile, encore que les salaires soient assez bas) ; M. Mennet de Casablanca (plus guère d'espoir au Maroc où le nombre des Suisses a passé de 400 en 1954 à 2.170 à fin 1958) ; M. Amann, industriel à Bregenz, qui ne cacha pas les difficultés que rencontrent tous les étrangers en Autriche ; M. Gueydan, de Santiago, qui jette heureusement un peu d'optimisme dans ce sombre tableau, en précisant que le Chili est un paradis pour ceux qui s'y établissent. Il y a actuellement 1.800 Suisses dans ce pays d'avenir, où les plus grandes possibilités sont

offertes à ceux qui aiment l'aventure, notamment aux techniciens, chefs comptables, ouvriers spécialisés et agriculteurs disposant de capitaux.

Ce qu'en dit M. Wahlen.

Sur le même problème, le Conseiller fédéral, F.-T. Wahlen, chef du département fédéral de justice et police, devait apporter le point de vue du Conseil fédéral en même temps que ses opinions personnelles, et ses encouragements aux quelque 255.000 citoyens qui constituent actuellement la « cinquième Suisse ».

Il est indéniable que les colonies helvétiques s'affaiblissent de plus en plus. En nombre, tout d'abord, puisque de 1820 à 1930, 3.200 Suisses ont émigré chaque année, alors que de 1931 à 1958 ce chiffre est tombé à 1.400. Or, pendant ce grand siècle, les transports sont devenus sans cesse plus rapides et plus faciles, l'étude des langues a fait de même, et l'argent s'est mis à rouler plus largement. D'autre part, si leurs effectifs diminuent, nos colonies sont victimes d'un autre signe de faiblesse : elles vieillissent. Dans la plupart d'entre elles, un tiers des membres a dépassé l'âge de 65 ans...

On ne saurait cependant attribuer cet affaiblissement des centres suisses de l'étranger au seul goût du confort et à la crainte de l'aventure que manifestent peut-être les jeunes du pays. Il est certain que la vie d'un étranger, même d'un Suisse, est toujours plus difficile dans beaucoup de pays — et à plus forte raison son établissement. Conscient de l'utilité et de la valeur que représentent les Suisses de l'étranger, le Conseil fédéral a pris, depuis plusieurs années, différentes mesures en faveur

(Suite page 8).

Entre M. Despland, Conseiller d'Etat vaudois, et M. Wahlen, Conseiller fédéral, Mlle Alice Briod qui fut, plus de trente ans, secrétaire générale de l'organisation des Suisses de l'étranger, est à la place d'honneur.



Et puis, je lui ai parlé de ce M. Ilaire, et il m'a dit : « Tu es idiot, c'est Hitler, pas Ilaire qu'il s'appelle. » Et ce n'est pas le propriétaire de l'hôtel. Mais Lucien ne l'aime pas. Alors, moi non plus.

Le professeur de claquettes est parti. Mais Lucien a dit qu'il m'emmènerait au casino jouer à la grue électrique. Chic, alors !

Cet après-midi, j'étais avec Granny à la pâtisserie pour commander mon gâteau d'anniversaire pour demain. Par la vitrine, j'ai vu quelqu'un sur la place qui accrochait la manche de M. le Curé qui s'est mis à courir vers le fronton. Mais ce n'était pas pour une partie de pelote basque comme celle qu'il a gagnée dimanche dernier. Il est entré dans l'église à toute vitesse et, comme ça, en plein après-midi, a commencé à sonner la cloche. M. le Curé n'a pas l'habitude de sonner la cloche lui-même, mais son bedeau est parti aussi. J'ai vu que les lèvres de Granny tremblaient. Elle m'a dit : « C'est le tocsin. » A ce moment, la demoiselle de la pâtisserie s'est mise à pleurer. Ah ! pour des vacances, c'est des drôles de vacances ! Depuis huit jours, ils ont tous des têtes d'enterrement.

★

Aujourd'hui à l'hôtel, il y avait une carte de maman pour moi, que j'ai lue à Granny à haute voix : **Bon anniversaire, ma petite Joëlle. Je regrette de n'être pas là pour t'embrasser. Tu auras aujourd'hui huit ans. Tu es une grande fille maintenant. Tu dois comprendre que ce 2 septembre 1939 est bien triste pour tout le monde. Ta maman qui t'aime.**

— Elle n'est pas bien gaie, maman, pour mon anniversaire, dis, Granny ?

Granny, qui tricotait des chaussettes de laine kaki, a détourné la tête.

Mais Lucien ? Lucien, au moins, ne va pas partir ? Non. Il m'a dit : « J'ai quatorze ans ; c'est trop jeune pour partir. » Chouette alors, je suis bien contente ! Lucien reste. Sur la plage, ce qu'on va s'amuser tous les deux ! Il va enfin s'occuper de moi. Ce merveilleux été 39, sûrement, je ne vais jamais l'oublier.

Arnaud DE MAIGRET.

LES SUISSES DE L'ETRANGER SE SONT REUNIS A LAUSANNE

(Suite de la page 3)

de ces compatriotes : pour alléger les charges des doubles-nationaux, pour faciliter l'accomplissement du service militaire ou réduire le montant de la taxe, pour faire bénéficier ces exilés des nouvelles lois sociales.

Il est nécessaire de donner à nos colonies une impulsion nouvelle, pas forcément basée sur la quantité, mais en tout cas sur la qualité : chaque Suisse expatrié est véritablement un ambassadeur, qui doit faire valoir avant tout ses qualités professionnelles et son esprit de tolérance. Cette dernière vertu est particulièrement de mise dans les jeunes Etats nés de la désintégration des empires coloniaux, où l'amour-propre, pour ne pas dire le chauvinisme, national est particulièrement chatouilleux. Dans ces cas-là, nos compatriotes — qu'on ne saurait accuser de visées impérialistes ou idéologiques quelconques — peuvent faire des miracles en témoignant de la compréhension et de la sympathie pour les problèmes de croissance de leur pays d'adoption. C'est une des raisons pour lesquelles le Conseil fédéral a décidé d'augmenter son aide technique, culturelle et économique aux pays sous-développés, pays dans lesquels beaucoup de Suisses, à condition de posséder des qualités morales indiscutables, pourront jouer un rôle aussi important que pacificateur.

Mlle Briod s'en va.

Relevons enfin que les Journées de Lausanne ont marqué la dernière apparition, dans le cadre de ses fonctions, de Mlle Alice Briod, qui dirigea pendant 32 ans le secrétariat des Suisses à l'étranger avec une efficacité et un rayonnement inoubliables.

M. O. Reverdin, de son côté, quitte la commission des Suisses de l'étranger de la N.S.H. qu'il a présidée pendant cinq ans ; il est remplacé par M. G. Schürch, de Berne.

*Faites connaître le « Messenger Suisse de France »
à vos amis et compatriotes*